

Commune de GOLINHAC
Conseil Municipal : Séance du Samedi 11 mai 2019

L'an deux mil dix neuf et le onze mai à 11 heures 30,

le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier ECHE, Maire.

Présents : ECHE Didier - CASSAN Didier - GALAN Frédéric – BOLIS Régine – BENEZET Alexandre - MALPEL Benoit - GIRBAL Lucette - PUECH Denis - GALAN Pierrette - PAGES Christophe – GROS Pascale

Absents excusés : Aucun

Procurations : Aucune

Secrétaire : Mme Régine BOLIS

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Protocole d'accord Mairie /NVL
- Avenant au bail commercial du pôle Bellevue
- Questions diverses

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°DL20190511-01 - Protocole d'accord entre la société NVL et la Commune de Golin hac pour la gestion du Camping Pôle Bellevue

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole d'accord à signer avec la société NVL gérante du Camping Pôle Bellevue, devant Maître Lhéritier, Notaire à Entraygues sur Truyère.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, par :7 Pour, 1 Abstention (GALAN Pierrette) et 3 Contre (BENEZET Alexandre, PUECH Denis, GROS Pascale) :

- **APPROUVE** les termes du protocole d'accord à signer avec la Société NVL,
- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole d'accord tel que joint à la présente délibération et tout document afférent à cette affaire.

Délibération N°DL20190511-02 - Avenant au bail commercial du Camping Pôle Bellevue

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant au bail commercial à signer avec la société NVL gérante du Camping Pôle Bellevue, devant Maître Lhéritier, Notaire à Entraygues sur Truyère.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, par :7 Pour, 1 Abstention (GALAN Pierrette) et 3 Contre (BENEZET Alexandre, PUECH Denis, GROS Pascale) :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant au bail à signer avec la Société NVL,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail tel que joint à la présente délibération et tout document afférent à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Enfouissement des réseaux électriques : Une étude est menée en collaboration avec le SIEDA pour un projet de travaux sur 2019 pour Fonteilles. Une autre étude sera faite sur Castailhac.

La séance est levée à 12h50.

Le Maire,
Didier ECHE